

# FORMATION B

## Véhicule Aménagé

Médiateur de la FNA,  
monsieur Serge Valet,  
à l'adresse postale suivante :  
Immeuble Axe Nord  
9-11 avenue Michelet  
93583 Saint Ouen Cedex.  
Ou à l'adresse suivante :  
[www.mediateur.fna.fr](http://www.mediateur.fna.fr)

### COURS DE CODE

Du lundi au vendredi  
9h / 12h et 15h / 18h

#### >> **POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER** (documents originaux) :

- 4 ePhotos d'identité (de face)
- Votre carte d'identité (l'original, pas de photocopie)
- La carte d'identité des parents (pour les élèves mineurs)  
+ le livret de famille (si nom de famille différent)
- Votre attestation de recensement ou votre certificat de participation à la journée d'appel (Journée Défense et Citoyenneté)
- 1 justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance de loyer, etc...)
- 1 attestation d'hébergement sur l'honneur + la carte d'identité de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile de l'hébergeant (pour les élèves mineurs et les personnes hébergées)

### Forfait Formation Théorique

360 €

- Frais d'inscription
- Fournitures pédagogiques (livre de code)
- Code sur internet
- Formation au code jusqu'à réussite <sup>(1)</sup>

### Forfait Formation Pratique

1 115 €

- Frais d'inscription
- Formation pratique comprenant 20h de conduite (dont 1h d'évaluation et 4h sur simulateur)
- Accompagnement à l'examen pratique <sup>(2)</sup>

### FORFAIT GLOBAL TTC

1 400 €

#### >> **PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- |  |               |
|--|---------------|
| • Evaluation de départ (sur simulateur) <b>obligatoire avant inscription</b> | <b>inclus</b> |
| • Forfait 10h de conduite supplémentaires                                    | <b>540 €</b>  |
| • Forfait 10h de conduite sur simulateur                                     | <b>300 €</b>  |
| • L'heure de conduite  | <b>56 €</b>   |
| • Accompagnement à l'examen pratique   | <b>56 €</b>   |

<sup>(1)</sup> Pendant un an à compter de la date de signature du contrat

<sup>(2)</sup> Préalablement au passage de l'examen pratique, le dernier règlement (chèque ou espèces) doit être obligatoirement effectué au moins 10 jours avant